



Le réseau peut vous aider !

La libre circulation et le marché unique ont favorisé la multiplication des dossiers transfrontières au sein de l'Union européenne.

Le RJECC peut assister les praticiens du droit qui rencontrent une difficulté dans un dossier transfrontière au sein de l'Union européenne notamment pour :

- résoudre une difficulté d'application d'un instrument européen en matière civile et commerciale ;
- entrer en contact avec une autorité étrangère ;
- accéder au contenu d'une loi étrangère.

Si vous êtes magistrat ou personnel de greffe, adressez votre requête au point de contact du ressort de votre cour d'appel ou au point de contact national au sein de la direction des affaires civiles et du sceau.

Si vous êtes avocat, avocat aux Conseils, commissaire de justice ou notaire, adressez-vous au représentant de votre profession. Il sera en mesure de vous répondre ou de transmettre votre requête au point de contact national dans les meilleurs délais.



Contacts

Point de contact national du RJECC
rjecc.dacs@justice.gouv.fr

Conseil National des Barreaux
international@cnb.avocat.fr

Délégation des Barreaux de France
rjecc@dbfbruxelles.eu

Ordre des Avocats aux Conseils
rjecc@ordre-avocats-cassation.fr

Conseil Supérieur du Notariat
rjecc@notaires.fr

Chambre Nationale des Commissaires de Justice
rjecc@cncj.fr

Retrouvez la liste des référents
magistrats et personnels de greffe
sur : www.justice.gouv.fr



Le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale

RJECC





Le réseau en Europe

Le RJECC répond à un besoin de coopération judiciaire et juridique dans les dossiers transfrontières.

Le RJECC a pour mission de faciliter la bonne application du droit européen en matière civile et commerciale. La quasi-totalité des États membres de l'Union européenne y participe.

SES OBJECTIFS

Aider les professionnels dans la mise en œuvre du droit européen

Par exemple : résoudre une difficulté dans la détermination de la compétence d'une juridiction dans un dossier de droit civil ou familial.

Faciliter les relations et la coopération des autorités nationales des États membres

Par exemple : connaître l'état d'avancement d'une demande de notification d'une décision judiciaire ou d'une demande d'expertise dans un autre État, et si nécessaire mettre en relation les autorités compétentes.

QUI SONT LES MEMBRES DU RÉSEAU ?

Le RJECC est composé de points de contact nationaux désignés par chaque État membre, et d'acteurs du droit européen (ordres professionnels, magistrats de liaison, autorités centrales désignées par les règlements européens).

Les points de contact se réunissent régulièrement à Bruxelles pour suivre l'application des règlements européens en matière civile et commerciale.

Sur le portail e-justice, retrouvez des guides pratiques du RJECC sur les instruments européens et des fiches pratiques sur le droit de la famille et des successions, le droit du travail, des procédures collectives, ainsi que la procédure judiciaire civile dans chaque pays de l'Union européenne.



Le réseau en France

Le point de contact national est situé au sein de la direction des affaires civiles et du sceau au ministère de la Justice : il est expert en matière d'entraide civile. Il travaille en lien étroit avec les points de contact des autres États membres. Il peut ainsi saisir facilement les autorités compétentes étrangères.

Les avocats, avocats aux Conseils, commissaires de justice, magistrats, notaires et personnels de greffe sont membres du RJECC par le biais des représentants de leur profession.

Dans chaque cour d'appel et au sein de la Cour de cassation, un magistrat et un personnel de greffe sont désignés référents du réseau. Le référent est un relais qui facilite localement la diffusion d'informations sur le droit européen, et contribue à régler les difficultés de coopération signalées. Il peut relayer au point de contact national français les difficultés rencontrées et informer les magistrats et personnels de greffe des activités du réseau.

Une réunion rassemble chaque année à Paris les membres du réseau et l'ensemble des praticiens du droit intéressés par les actualités du droit de l'Union européenne. Elle est l'occasion de dresser un état des lieux des activités du réseau.



Participez au réseau

Le RJECC est également un outil pour alerter sur d'éventuelles difficultés d'application des règlements et des directives, pour contribuer à une amélioration de la législation européenne et pour favoriser le développement d'un espace européen de la justice. Pour cela, le réseau a besoin de vous !

- Communiquez au réseau les difficultés que vous rencontrez dans l'application du droit européen en matière civile et commerciale.
- Participez aux réunions du réseau sur la mise en œuvre des instruments européens en matière civile et commerciale.
- Participez à la réunion annuelle des membres du réseau !